

Monsieur Louis Schweitzer
Président de la HALDE
11 rue Saint-Georges
75009 Paris

La Courneuve, le 6 mai 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, au nom de la municipalité de La Courneuve, de saisir la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, pour discriminations territoriales.

Saisir la HALDE est un acte grave.

Une des premières questions posées par le site de la HALDE est « êtes-vous victime ? ».

C'est une question que nous avons mûrement réfléchi avec les élus de la majorité municipale et l'ensemble des services de notre ville.

Nous sommes aujourd'hui prêts à recevoir les juristes nécessaires pour constituer ensemble notre plainte .

Vous définissez ensuite les discriminations de la manière suivante : « Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, dans un domaine visé par la loi ».

Quels sont les principaux critères prohibés par la loi ?

18 critères de discriminations sont prohibés par la loi : âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, caractéristiques génétiques, appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

Quelles formes peut prendre la discrimination ?

Il existe plusieurs formes de discrimination. Elles peuvent se manifester dans différents domaines visés par la loi : l'emploi, l'éducation, le logement, le service public et l'accès aux biens et aux services.

La discrimination est directe lorsqu'elle est délibérée et que la différence de traitement se fonde sur un critère prohibé par la loi. La discrimination est indirecte lorsqu'une disposition, un critère, une pratique apparemment neutre, est susceptible d'avoir le même impact qu'une discrimination directe et d'entraîner un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé par la loi. Le harcèlement peut devenir un comportement discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère de discrimination prohibé par la loi. Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Ces éléments sont nécessaires à intégrer .

A la seule évocation du nom de La Courneuve ne découle t'il pas toute une série de représentations à caractère discriminant pour l'ensemble de ses habitants ?

La discrimination par l'adresse est aujourd'hui un fait avéré, combien de jeunes n'ont ils pas trouvé d'emplois du seul fait qu'ils habitaient La Courneuve ?

Avec près de 100 nationalités sur son territoire, combien sont-ils discriminés du seul fait d'être d'origine étrangère ?

Les Courneuviens sont ils discriminés par le seul fait de leur appartenance à La Courneuve ?

La Courneuve subit-elle une discrimination territoriale ?

Qui pourrait nier que La Courneuve est une ville symbole, une ville emblématique du mal vivre en banlieue, et ce quelque soient les solidarités qui s'y exercent, les projets et les dynamiques qui s'y déploient ?

Voilà plusieurs années maintenant que La Courneuve tente de « s'inventer un autre avenir », un avenir qui vise à réparer le passé, à requalifier ses espaces, persuadés que nous sommes partie prenante de « l'avenir de la République ».

Il est temps désormais d'en persuader l'ensemble de la société !

La HALDE se doit de faire valoir avec nous qu'il ne peut y avoir dans le cadre de la République, de ses lois, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de lieu où la maltraitance, urbaine, sociale, éducative, locative soit purement et simplement admise par l'ensemble quand nous avons collectivement les outils pour faire vivre l'égalité.

Sur quels critères se définit la différence de traitement que l'on inflige à La Courneuve ?

Ce n'est pas exclusivement le maire de La Courneuve qui le dit.

Pour ne citer que quelques exemples :

Lorsque le candidat F.Bayrou dans le cadre des présidentielles se rend en avril 2007 à La Courneuve à l'invitation de SOS racisme, il dit :

"Ici, ce n'est pas la même France. Il n'est pas possible qu'il y ait plusieurs France qui ne se rencontrent jamais. C'est pour ça que je suis venu aujourd'hui à La Courneuve".

Lorsque le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy en juillet 2005 dit que « Pour tous ceux qui vivent ici la vie doit devenir décente, normale . ».

Lorsque le Président de la République F.Mitterrand en juillet 1983 dit « Sur les 4000 de la Courneuve, [...] j'ai attiré l'attention du gouvernement. On va s'occuper en priorité de réhabiliter ces grands ensembles, les rendre plus

habitables, bref, qu'ils deviennent des lieux de vie où les individus et les familles puissent trouver une raison d'être.».

« Trouver une raison d'être », « avoir une vie décente et normale », « être aussi la France », ce sont des termes forts, ce sont des revendications légitimes pour les Courneuviens .

Au delà des inégalités et de l'injustice sociale, il est impossible d'être exhaustif sur le nombre de petites phrases stigmatisantes pour ce territoire de la plus banale à la plus humiliante pour ses habitants .

En tant que maire mener la bataille pour la dignité est un devoir, tenter de guérir les blessures du passé est un défi, mais sortir La Courneuve des jeux de représentations négatives et discriminantes peut-il se passer d'une action coordonnée avec la Haute autorité de luttres contre les discriminations et pour l'égalité ? Je ne le crois pas.

Pour beaucoup l'histoire de La Courneuve commence en mars 1959 et la construction des 4000.

Effectivement c'est un tournant historique à partir duquel plus rien ne s'est obtenu sans peine.

L'encyclopédie libre Wikipédia le dit ainsi « [...] la cité est restée gérée fort longtemps par l'office HLM de la Ville de Paris qui pratiquait sur place une politique d'attribution de logements destinée à regrouper en banlieue des familles et des populations dont la mairie de Paris voulait se débarrasser. La plus grande partie des habitants du grand ensemble a, dès le début des années 1970, été confrontée à des difficultés sociales et financières importantes, subissant de plein fouet les effets de la désindustrialisation de la banlieue Nord de Paris. ».

Ainsi dès son urbanisation la ville a servi de territoire de relégation. Jusqu'en 1984 date de la dévolution des « 4000 » La Courneuve n'a pu être maîtresse de son destin.

Il est pudiquement admis dans ce même article que « La Courneuve, comme bien d'autres sites pourtant prioritaires de la politique de la ville, souffre de l'insuffisance des crédits d'État en matière de rénovation urbaine, malgré les annonces réitérées en ces domaines, qui se caractérisent entre autres par les retards pris dans la construction de nouveaux logements locatifs sociaux sur les sites libérés par la destruction des barres précédemment édifiées. »

Il y a eu au moins trois grandes ruptures qui pourraient à elles seules être le fondement d'une plainte pour discrimination territoriale :

1. Une rupture liée aux infrastructures de transport

Deux grands axes traversent la ville de part en part et sont, bien que porteurs de développement, générateurs de nuisances et de ruptures spatiales .

La ligne de chemin de fer, réalisée en 1860 pour relier Paris et Soissons de façon à accompagner les développements de la métallurgie est aujourd'hui doublée de l'autoroute A86

Elles traversent le territoire sur 3,2km entre St Denis et Drancy et coupent la ville en deux, séparant le quartier de la gare et les quatre Routes du centre ville et du Grand ensemble

L'autoroute A1, construite après guerre, sépare la ville du Parc Départemental de 440 hectares pourtant situé sur le territoire de la commune, et empêche les

habitants d'y accéder normalement tout en causant des nuisances de bruit et de pollution. Ainsi ces aménagements, dont nous ne contestons pas « l'intérêt général » qu'ils représentent, ont été réalisés en ignorant la ville, ces habitants et sans aucun souci d'intégration. La couverture de l'A1 n'est pas prévue par l'Etat, ainsi que sa traversée pour permettre un accès au parc aux Courneuviens et Courneuviennes.

Les billets des grandes lignes ne sont plus vendus à la gare de La Courneuve créant ainsi une situation de ville de seconde importance. Les trains ne sont pas accessibles aux handicapés et aux personnes âgées depuis le quai. Alors que des gares récentes (Gagny Chesnay) sont réhabilitées, celle de Aubervilliers-La Courneuve n'est programmée qu'à l'horizon 2013.

La couverture de l'A86, ou la pose de mur anti-bruit sur la partie qui traverse La Courneuve n'est pas programmée

2. Une rupture Urbaine

Dans un contexte de crise du logement, l'OPHLM de la ville de Paris obtint en 1959 une dérogation à la règle pour construire des habitations en dehors de Paris en échange de l'adoption d'un procédé expérimental de fabrication lourde. Les « 4000 » furent construits sur des terres consacrées aux cultures maraîchères dans une ville de 18 000 habitants et de 25 000 emplois .

L'une des particularités du grand ensemble trouve sa source dans la faillite du procédé de fabrication . Vice de conception et défaut d'exécution ont très vite provoqué une dégradation du bâti (décollement des panneaux de façade bi-lames, ruptures des joints d'étanchéité, rupture de l'isolation phonique entre appartement) .

Aucun travaux ne furent entrepris par le gestionnaire , pour garder intactes les preuves du contentieux . Il s'ensuit un départ des familles dont la situation sociale et économique permettait d'accéder à de meilleures conditions d'habitat. Plus de ménages non solvables vinrent habiter les « 4000 » alors que la crise économique s'amplifiait. Malgré, la dévolution de ce parc d'habitation en 1984 à l'OPHLM de La Courneuve, et un projet Urbain dans les années 1985, le manque de moyens et l'absorption du déficit de l'OPH de Paris de 31 millions de francs, entraînent l'office de la ville vers la faillite .

Même si l'Etat au travers de L'ANRU a financé une partie de la reconstruction des 4000 sud, aucun financement pour les 4000 nord n'est aujourd'hui acquis .

3. Une rupture économique et sociale

Historiquement de grandes entreprises industrielles, avec plusieurs milliers de salariés, se sont installées à La Courneuve comme Alstom, Babcock, les aciéries de Champagnole, Mecano. Avec la crise des années 70, ces entreprises ont cessé leurs activités provoquant des friches industrielles et des drames humains .

La ville a acquis bon nombre de ces friches industrielles pour pouvoir maîtriser sa politique urbaine tout en maintenant une activité économique. Ces terrains étaient pour la plus part pollués et avec les évolutions de la réglementation, les coûts de viabilisation , à la charge de la commune, ont explosé.

L'état a procédé de même avec la ville , lui vendant des terrains très pollués comme ceux bordant la A86, sans financer les dépollutions .

Ces ruptures ont peu à peu inscrit La Courneuve comme ville d'exclusion urbaine, de cités ghettos, de ségrégation, une formation socio-spatiale qui exclurait de facto toute pensée de mixité. En somme aux portes de Paris, les parias urbains. Il y a donc un stigmate associé au lieu de la résidence, une disqualification collective.

C'est une discrimination que nous vivons au quotidien !

Certes, nous sommes toujours prioritaires pour la Politique de la Ville, certes nous sommes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, certes nous sommes « quartiers sensibles », certes nous sommes zone d'éducation prioritaire...alors, ' discriminés positivement ' ou « négativement privilégiés » comme dirait Max Weber ?

En fait quand le SAMU de l'urgence sociale se met en route il marque toujours un arrêt à La Courneuve pour tenter les nouveaux protocoles thérapeutiques de la ville.

Mais le problème est là, il s'arrête moins pour penser la cohésion sociale, l'égalité territoriale, l'égalité des citoyens que pour se pencher sur la « pathologie urbaine » que nous représentons .

Nous subissons à la fois l'image dégradée qui en découle et les soins inappropriés .

Pour ne citer que quelques exemples :

Dans l'Education au niveau du secondaire (moment crucial du décrochage scolaire), nous sommes au 1^{er} rang académique de la part des enseignants de moins de 30 ans . Pourtant les spécificités d'un public aux difficultés sociales reconnues devraient exiger une part d'expérience plus large.

En 2003, La Courneuve accusait un taux de réussite au bac de 49 % alors que la moyenne nationale était de 82,28 % .

La question de la réussite éducative est de première importance quand plus d'un tiers des Courneuviens ont moins de 20 ans (33,5% pour une moyenne en France métropolitaine de 23.9%) , quand la part de la population Courneuvienne de nationalité étrangère était d'environ 27% en 1999 quatre fois plus forte qu'en France métropolitaine (5.6%).

Et si La Courneuve s'enorgueillie d'être une ville monde , d'être terre d'accueil, elle ne peut que constater que depuis 25 ans la tendance nationale et régionale est plutôt à la diminution de la proportion d'étrangers alors que le phénomène s'inverse chez nous.

Y aurait-il une tendance à la sectorisation des populations étrangères ?

Alors si l'école est le premier outil d'intégration républicaine, nous ne pouvons que nous inquiéter pour l'avenir (fin des RASED, de la scolarisation des moins de 3 ans, suppression de postes...).

L'insécurité, les questions de tranquillité publique sont peut-être les sujets qui sont le plus traités médiatiquement .

Effectivement le taux de criminalité enregistré sur la Circonscription de Sécurité Publique de La Courneuve était de 108.69 infractions pour 1000 habitants en 2005, ce qui lui conférait le 10^{ème} rang national parmi les 138 circonscriptions de 50 000 à 100 000 habitants, mais force est de constater que la circonscription de sécurité publique d'Avignon avec un taux de criminalité supérieur de 126.55% pour 1000 habitants n'a jamais fait l'objet du même traitement médiatique .

Et dans ce domaine là aussi la jeunesse des effectifs, le turn over des agents, l'absence de chef BSU depuis 4 ans, le manque d'équipement, la qualité des locaux, l'absence d'un commissariat de plein exercice, le taux d'élucidation des faits de délinquance (de 23.6% soit un taux largement inférieur au taux national d'élucidation de la Police Nationale de 31.61%), ne peuvent qu'interroger .

Evidemment l'état social de La Courneuve n'est pas étranger au regard qu'on porte sur elle .

En 2005 le revenu imposable mensuel moyen d'un foyer fiscal dans la ville était de 875 euros moitié moindre que le revenu mensuel moyen d'un foyer fiscal en Ile de France (1820 euros), près de 15% des ménages de la ville sont allocataires du RMI, on note un taux de chômage en septembre 2008 de 12.8% contre 6.5% en Ile de France, 27.5 % sont bénéficiaires de la CMU.

Ce ne sont là que quelques données, mais elles sont en soi des indicateurs du travail d'ampleur pour effectuer les sauts qualitatifs et quantitatifs qui s'annoncent, si nous désirons réellement être dans une approche constructive.

Le travail de restauration de La Courneuve et des Courneuvien passe aujourd'hui par la prise en compte de notre volonté de porter plainte pour discrimination territoriale à notre endroit .

Nous demandons à la HALDE son appui et la mise à disposition des compétences nécessaires aux démonstrations que nous souhaitons faire .

Oui lutter contre les discriminations c'est regarder la société dans les yeux !
C'est interroger les politiques publiques à l'œuvre depuis un demi siècle, c'est provoquer le débat de société, faire bouger les mentalités , c'est tenter de guérir collectivement, c'est redonner ces lettres de noblesse à notre devise républicaine " Liberté, Egalité, Fraternité ".

Confiant dans la prise en compte par la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité de notre requête, veuillez agréer monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Gilles Poux,
maire de La Courneuve,
vice –président de Plaine Commune